

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 25 Janvier 2023

- Salle des Fêtes de la Tour du Meix-

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 13

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 19/01/2023

Délégués présents : BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PARIS Robert, PROST Philippe, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, SARRAN Jean Louis.

1

Excusés : BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille ; CANTALOUBE Daniel ; JACQUES Jean-Claude ; MONNERET LUQUET Jocelyne (décédée non remplacée), PARRENIN Martial.

Excusés ayant donné pouvoir : BERREZ Evelyne à CAPELLI Célestin ; CLOSCAVET Marie-Claire à RENAUX Marie-Louise ; GRAS Françoise à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à MOREL Denis ; RUDE Bernard à ROTA Josiane, ; PANSERI Marianne à PUGET Ginette.

Absents : /

Le quorum est atteint avec 13 présents et 19 votants (dont 6 pouvoirs) sur 25 soit 6 absents pour ce Conseil d'Administration.

Monsieur le Vice-Président du CIAS, Denis MOREL accueille l'ensemble des membres du CIAS. Il débute la séance à 18 h 15.

Il désigne Madame ETCHEGARAY Secrétaire de Séance.

1. Objet : Conseil d'Administration : Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 15 Décembre 2022

Rapporteur : MOREL Denis

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 ayant pour secrétaire de séance Madame ROTA Josiane.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, mais Madame Josiane ROTA remarque une faute qui sera corrigée dans le compte rendu en page 30.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

2. Objet : Conseil d'Administration : Rendu compte des délégations du Président – Vice-Président

Rapporteur : MOREL Denis

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

2

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23) permet au conseil d'Administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir:

- TRANSMISSION de 3 dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

3. Objet : ACQUISITIONS - Véhicule Résidence du Moulin

Rapporteur : MOREL Denis

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Par contrat signé le 10 juillet 2018 entre le CIAS Jura Sud (locataire) et la société VISIOCOM (loueur) et avenant en date du 28 mars 2019, la Société VISIOCOM a mis à disposition du CIAS un véhicule neuf Type Renault MASTER TPMR L2H2 pour le transport des résidents de l'EHPAD et pour assurer le transport des personnes qui fréquentent l'établissement en accueil de jour.

Ce véhicule était mis à disposition de l'EHPAD sans versement de loyer puisque la société visiocom assurait son financement par les produits issus de l'exploitation des emplacements publicitaires apposés sur le véhicule.

Le contrat était conclu sous la condition suspensive d'obtention par la société Visiocom de recettes publicitaires nécessaires au financement de l'opération.

Or en fin d'année, la société Visiocom nous a informés que les financeurs actuels ont renoncé à financer une nouvelle publicité, et malgré la recherche auprès d'autres financeurs, les recettes ne permettent pas d'assurer le financement du véhicule.

C'est la raison pour laquelle la Société Visiocom a proposé le rachat par l'EHPAD du véhicule, conformément aux conditions du contrat initial.

La proposition d'achat s'élève à 30 000€.

Monsieur le Vice-Président rappelle le contexte et le contrat signé avec la société Visiocom qui mettait le véhicule à disposition gratuitement de l'EHPAD dans la mesure où ce dernier était financé par de la publicité.

Les publicitaires n'ayant pas donné suite à la demande de renouvellement de leur publicité, et conformément aux termes du contrat, la Résidence n'a pas d'autre choix que de racheter le véhicule si elle souhaite en disposer.

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le prix fixé à 30 800€ a été négocié à 30 000€ et ce véhicule a nécessité des aménagements spécifiques pour un coût de l'ordre de 7 000€ qu'il conviendrait de refaire si le Conseil d'Administration décidait d'acheter un véhicule autre que celui-ci.

Ce véhicule sert principalement au transport des personnes qui souhaitent bénéficier de l'accueil de jour et a permis cette année l'organisation du voyage seniors pour les 6 résidents qui ont été transportés dans ce véhicule.

***Monsieur Denis MOREL** rappelle que l'ARS verse une aide de 57 000€ par an pour le financement de l'accueil de jour, et dans ces conditions, on peut considérer que ce véhicule est en partie financé grâce à cette subvention.*

***Madame Isabelle ARNAL** indique qu'elle a demandé à la société Visiocom de lui donner des éléments relatifs à sa démarche pour trouver de nouveaux annonceurs.*

Il lui a été répondu que sur 300 appels téléphoniques passés, seuls deux rendez-vous ont été pris, mais rendez-vous qui n'ont pas débouché sur une signature de contrat.

La société a indiqué qu'elle avait souffert de la démarche d'un concurrent qui avait fait la même opération pour un véhicule de la Commune de Moirans-en-Montagne.

Le CIAS verra dans quelle mesure, notamment sur le plan juridique après l'acquisition, il pourra à nouveau contacter des entreprises pour la recherche de financement.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

4

DÉCIDE

DE RACHETER le véhicule Type RENAULT MASTER TPMP L2H2 à la société VISIOCOM dont le siège social est situé à 92 164 ANTONY BP 60101.

DE FIXER le prix à 30 000€ TTC.

DE DIRE que les crédits sont disponibles au Budget, chapitre 21.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et à signer tout document relatif la mise en application de cette décision.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Questions diverses

***Madame Josiane ROTA** souhaite poser deux questions :*

- *La première concerne l'accueil d'une femme ukrainienne dont la fille réside à Vampornay et qui arrivait avant Noël en France. Une solution d'hébergement a-t-elle été trouvée ?*

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Madame Isabelle Arnal répond que le lendemain du CIAS, elle avait contacté Mme CAULE ainsi que le CCAS de Lons-le-Saunier et une solution a été trouvée pour cette personne dans la mesure où le Conseil d'Administration n'était pas favorable à son accueil au sein de la Résidence Bellevue.

- La deuxième concerne la Résidence Bellevue. **Madame Josiane ROTA** demande quel est le projet des investisseurs craignant que le maintien de cette résidence en Foyer logement soit compromis du fait du statut privé des acquéreurs qui ne leur permettrait pas d'obtenir d'agrément du Département et par conséquent les priverait de financement avec une hausse inéluctable des loyers.

Monsieur Denis MOREL répond que l'hôpital de Lons vient de confirmer par courrier la vente de cette résidence et qu'une rencontre avec les investisseurs est prévue lundi 30 janvier à 17 h 00. **Il** indique qu'il a constitué une liste de questions à leur rencontre et qu'il convoquera dès la semaine suivante une commission séniors pour faire le retour de cette entrevue.

Madame Isabelle ARNAL ne verrait pas l'intérêt pour ces personnes d'avoir acheté ce bâtiment, le rénover pour ensuite pratiquer des prix qui feraient fuir les résidents.

Les membres du CIAS trouvent regrettable d'avoir abandonné aussi rapidement la construction d'un nouveau projet sur la commune d'Orgelet.

Monsieur Jean Louis SARRAN ajoute qu'il conviendrait de s'intéresser à de l'accueil temporaire, ce à quoi répond **Monsieur le Vice-Président** qu'une telle résidence n'est pas viable si elle ne comporte pas des logements permanents.

5

Avant de clore la réunion, **Monsieur Denis MOREL** indique qu'il a adressé dernièrement un courrier aux associations dont les membres ont démissionné pour qu'elles puissent redésigner un représentant, et la Communauté de communes proposera au prochain Conseil communautaire une délibération pour remplacer au titre des Élus Mme Jocelyne MONNERET LUQUET.

Madame Sandrine GAUTHIER PACOUD attire l'attention de Monsieur Denis MOREL sur la fin de la DSP avec la Mutualité Française qui gère le foyer logement et l'EHPAD de Clairvaux les lacs en 2024.

Monsieur Denis MOREL confirme qu'il a bien en tête cette échéance puisqu'il a rencontré en fin d'année avec Isabelle ARNAL la Directrice de l'EHPAD et les responsables de la Mutualité Française, indiquant qu'ils sont prêts à candidater dès que le CIAS enclenchera la procédure de renouvellement de la DSP.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 10.